

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, annexe II,**  
**Modifié par le RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) no 2015/830,**  
**Conformément au RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008**

Solution de colle à rustine Dresco et Dyto

Version 1.0

Date de publication : 06-06-2018

Date de révision : 06-06-2018

EFHZ18040656-CG-02+Rev1

**Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit:**

Identification d'étiquetage / nom commercial : Solution de colle à rustine Dresco et Dyto  
Identifications supplémentaires: Pas disponible  
Identification du produit: Voir section 3  
Numéro d'indice: Pas disponible  
N° d'enregistrement REACH : Pas disponible

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées :**

**1.2.1 Usages identifiés:**

Réparation des pneumatiques de bicyclette.

**1.2.2 Utilisations déconseillées :**

Non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

Fournisseur (Représentant exclusif) : Service Best International  
Adresse : De Run 4271 5503 LM Veldhoven Hollande  
Téléphone : 0031-40 230 2300  
Email : www.dresco.nl  
Fournisseur (Fabricant) : Shanghai Shuanghuan Metal Rubber Factory  
Address No.122 Xinyi Wanxiang Pudong New Area Shanghai  
Contact (courriel) : Zhenghai Zhou(58197451@163.com)  
Tel +86-13311902906  
Fax +86-21-58006086

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

BE: Centre Antipoisons-Antigifcentrum +32 (0)70 245 245

FR: Centre antipoison et de toxicovigilance + 33 (0)1 45 42 59 59

Joignable en dehors des heures de bureau ? OUI

NON

**Section 2 Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance/du mélange:**

**2.1.1 Classification:**

Le mélange est classé comme suit selon le RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 :

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008	
Classes de danger / Catégories de danger	Mentions de danger
Flam. Liq. 2	H225
Irritation cutanée. 2	H315
STOT SE 3	H336
Aquatique aigu 1	H400
Aquatique chronique 1	H410

Nom du produit : Solution de colle à rustine Dresco et Dyto

## 2.2 éléments d'étiquetage:

### Pictogrammes de danger :



### Mention(s) d'avertissement:

Danger

### Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 +P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303 +P361 +P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

P304 +P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 +P378 En cas d'incendie: utiliser brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone pour l'extinction.(En cas d'incendie :Utiliser un pulvérisateur d'eau, de la poudre d'extinction, une poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.)

P391 Recueillir le produit répandu.

P403 +P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 +P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**2.3 Autres dangers:**

Non disponible.

**Section 3 Composition/informations sur les composants****Substance/Mélange :** Mélange**Bestandteile(n):**

Nom chimique	N° d'enregistrement	N° CAS	N° CE	Concentration	Classification
Heptane	N/D	142-82-5	205-563-8	50-60%	H225 H315 H304 H336 H400 H410
Cyclohexane	N/D	110-82-7	203-806-2	20-30%	H225 H315 H304 H336 H400 H410
Méthyle cyclohexane	N/D	108-87-2	203-624-3	10-20%	H225 H315 H304 H336 H411
Caoutchouc naturel	N/D	06/04/9006	232-689-0	10.000%	Non classifié

**Section 4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours:**

Dans tous les cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**4.1.1 En cas d'inhalation :**

Ventiler et appeler un médecin pour plus de sécurité. En cas de perte de connaissance, placer la victime dans une position de récupération.

**4.1.2 En cas de contact avec la peau :**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

**4.1.3 En cas de contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grand ouverts pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact.

**4.1.4 En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Traitement symptomatique.

**Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés :**

Brouillard d'eau, mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Ne pas utiliser de courant d'eau solide ou de jet d'eau pulvérisée.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus épaisses que l'air et peuvent se répandre sur le sol ou flotter sur les surfaces d'eau vers les sources d'ignition distantes. L'écoulement vers un égout peut provoquer un incendie ou un danger d'explosion.

**5.3 Conseils pour la lutte contre**

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie le cas

l'incendie :

échéant.

## Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éloigner des sources d'ignition.

#### 6.1.2 Pour les secouristes :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se référer à la section 8 de FDS pour plus d'informations sur la protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas éliminer dans le système de vidange / d'égout ni directement dans l'environnement aquatique.

### 6.3 Méthodes de Confinement et de Nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liant d'acide, liants universels, sciure de bois). Assurer une ventilation adéquate. Respecter les instructions pour l'entreposage fournies au chapitre 13 de la fiche de données de sécurité.

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Consulter la section 7 pour obtenir de plus amples informations sur la manipulation prudente.

Consulter la section 8 pour obtenir de plus amples informations sur l'équipement de protection individuelle.

Consulter la section 13 pour obtenir de plus amples informations sur la mise au rebut.

## Section 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

#### 7.1.1 Mesures de protection :

Assurer une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail. Laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle. En cas de travail dans des endroits clos, assurer une ventilation et une extraction suffisantes.

#### 7.1.2 Recommandations sur l'hygiène générale du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant de manger.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker le produit dans des conteneurs bien fermés dans un endroit sec et frais. Ne pas stocker avec des agents fortement oxydants. Protéger de la chaleur et de la lumière directe. Éloigner des sources d'ignition.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non disponible.

## Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales

#### d'exposition professionnelle :

Substance	EINECS No.	N° CAS	Valeur de la limite d'exposition professionnelle (Période de référence de 8 heures)		Valeur de la limite d'exposition professionnelle (Période de référence de 15 minutes)		
			ppm	mg/ m <sup>3</sup>	ppm	mg/ m <sup>3</sup>	Remarques
n-Heptane	205-563-8	142-82-5	400	1600	-	-	IOELV
Cyclohexane	203-806-2	110-82-7	100	340	300	1030	IOELV

	Méthylcyclohexane	203-624-3	108-87-2	400	1600	500	2000	-
--	-------------------	-----------	----------	-----	------	-----	------	---

<b>8.1.2 Limites d'exposition supplémentaire</b>	Non disponible.
<b>sous les conditions d'usage :</b>	
<b>8.1.3 Valeurs DNEL/DMEL et PNEC :</b>	Non disponible.
<b>8.2 Contrôles de l'exposition:</b>	
<b>8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées:</b>	Utiliser une ventilation suffisante pour garder un niveau bas de concentrations en aérosols.
<b>8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que le port d'équipement de protection:</b>	
<b>Protection yeux/visage :</b>	Écran facial et lunettes de sécurité.
<b>Protection des mains :</b>	Le port des gants de protection est conforme aux normes.
<b>Protection du corps :</b>	Porter des vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire :</b>	Porter un masque de protection approprié.
<b>Dangers thermiques:</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter la chaleur.
<b>8.2.3 Contrôles d'exposition de l'environnement:</b>	Eviter le rejet dans l'environnement. Disposer de l'eau de rinçage selon les réglementations locales et nationales

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Apparence:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Blanc laiteux
<b>Odeur:</b>	aromatique
<b>Seuil de perception d'odeur:</b>	Pas disponible
<b>pH:</b>	Pas disponible
<b>Point/intervalle de fusion (°C) :</b>	Pas disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition (°C) :</b>	90°C
<b>Point de vaporisation (°C) :</b>	-4 °C(CAS#142-82-5)
<b>Évaporativité:</b>	Pas disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Pas disponible
<b>Température d'inflammation (°C) :</b>	Pas disponible
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammation/d'explosion:</b>	Pas disponible
<b>Pression de vapeur (25°C) :</b>	6,09 kPa (CAS#142-82-5)
<b>Densité de vapeur:</b>	Pas disponible
<b>Densité relative :</b>	0,69 g/cm <sup>3</sup> (15 °C) (CAS#142-82-5)
<b>Masse volumique (kg/m<sup>3</sup>):</b>	Pas disponible
<b>Solubilité dans l'eau (g/l):</b>	Légèrement soluble
<b>n-Octanol/Eau (log Po/w) :</b>	log Pow: 4,5(CAS#142-82-5)
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	204 °C (CAS#142-82-5)
<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponible
<b>Viscosité:</b>	109.6 mm <sup>2</sup> /s (40°C)

### 9.2. Autres informations :

<b>Liposolubilité (solvant- huile à préciser)</b>	Pas disponible
<b>etc. :</b>	
<b>Tension de surface :</b>	19,66 mN/m (25°C) (CAS#142-82-5)
<b>Dissociation constante dans l'eau ( pKa):</b>	Pas disponible
<b>Potentiel d'oxydo-réduction:</b>	Pas disponible

## Section 10 Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	La substance est stable dans des conditions de stockage et de manutention normales.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable à température ambiante dans des récipients fermés et dans des conditions de stockage et de manutention normale.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Matériaux incompatibles.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone.

## Section 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë

**ATE<sub>mélange</sub>(oral) :** Pas disponible

**ATE<sub>mélange</sub>(inhalation) :** Pas disponible

**ATE<sub>mélange</sub>(Cutané) :** Pas disponible

Heptane (CAS#142-82-5):

**DL50 (Orale, Rat) :** > 5 000 mg/kg de poids corporel

**DL50 (Cutanée, Lapin) :** > 2000 mg/kg de poids corporel

**CL50 (Inhalation, rat) :** > 29,29 mg/L air 4h

**Corrosion de la peau/Irritation :** Provoque une irritation cutanée.

**Affection/irritation oculaire sévère:** Pas classé

**Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :** Pas classé

**Mutagénicité de cellule germinale :** Pas classé

**Cancérogénicité :** Pas classé

**Toxicité pour la reproduction :** Pas classé

**STOT- Exposition unique :** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**STOT-Exposition répétée :** Pas classé

**Risque d'aspiration :** Pas classé

## Section 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité :

Cyclohexane(CAS#110-82-7)

#### Toxicité aiguë (court-terme) :

**LC50(96h, Fish) :** 4,53 mg/L

**EC50(48h, Crustacé) :** 0,9 mg/L

**EC50(72h, Algue/plantes aquatiques) :** 3,428 mg/L

#### Toxicité chronique (long terme) :

**NOEC (poisson) :** Pas disponible

**NOEC(Crustacé) :** Pas disponible

**NOEC (Algue/plantes aquatiques) :** 0,952 mg/L

**12.2 Persistance et dégradabilité :** Heptane (CAS#142-82-5): Il répond aux critères pour la biodégradation immédiate.

	Cyclohexane(CAS#110-82-7): facilement biodégradable
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation :</b>	Heptane (CAS#142-82-5): BCF=552
	Cyclohexane(CAS#110-82-7): BCF=167
<b>12.4 Mobilité dans le sol :</b>	Non disponible.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :</b>	Non disponible.
	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>12.6 Autres effets néfastes :</b>	

### Section 13 Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un résidu chimique est classifié comme un déchet dangereux. En outre, les générateurs de déchets doivent consulter les réglementations d'État et locales sur les déchets dangereux afin d'assurer une classification complète et exacte.

### Section 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO/IATA)
<b>Numéro ONU</b>	ONU1133	ONU1133	ONU1133
<b>Nom d'expédition des Nations Unies</b>	ADHÉSIFS	ADHÉSIFS	ADHÉSIFS
<b>Catégorie de danger de transport</b>	3	3	3
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Voir section 2.2	Voir section 2.2	Voir section 2.2
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	IBC02	IBC02	IBC02

### Section 15 Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Renseignements pertinents concernant l'autorisation:** Pas applicable.

**Renseignements pertinents concernant la restriction:** Pas applicable.

**Autres règlements de l'UE:** Les restrictions relatives à l'embauche de personnes jeunes doivent être respectées. Seules les personnes techniquement qualifiées sont habilitées à utiliser le produit.

**Autres règlements nationaux:** Pas applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** OUI  NON

### Section 16 Autres Informations

**16.1 Indication de changements:**

Version 1.0 Modifiée par le règlement (UE) 2015/830

Nom du produit : Solution de colle à rustine Dresco et Dyto

## 16.2 Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport routier international des marchandises dangereuses  
RID : Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses  
ADN : Accord européen sur le transport maritime international des marchandises dangereuses  
IMDG : Code maritime international sur les marchandises dangereuses  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale  
IATA : Association du transport aérien international  
LC50 : concentration létale moyenne  
CE50 : La concentration effective de la substance qui cause 50% de la réponse maximale.  
NOEC : Aucune concentration avec effet observée  
DNEL : [niveau sans effet dérivé](#)  
PNEC : concentration sans effet prédite

## 16.3 Références aux documents de base et aux sources de données

ECHA Données des substances enregistrées

## 16.4 Classification et procédure utilisées pour dériver la classification pour les mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008		Procédure de classification
Flam. Liq. 2	H225	Méthode de calcul
Irritation cutanée. 2	H315	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatique aigu 1	H400	Méthode de calcul
Aquatique chronique 1	H410	Méthode de calcul

## 16.5 Phrases H pertinentes (numéro et texte intégral) :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## 16.6 Instructions de formation :

Pas applicable.

## 16.7 Informations supplémentaires :

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée et est destinée uniquement pour ce produit.